



**Conseil Communautaire**  
**15 novembre 2018**  
**Tavaux – 18h30**

## **DÉLIBÉRATION**

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 51  
Nombre de procurations : 12  
Nombre de votants : 63  
Date de la convocation : 07 novembre 2018  
Date de publication : 23 novembre 2018

**Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :** J.L Bouchard, D. Bernardin, J.M Mignot, B. Guerrin suppléé par P. Ponard, B. Chevaux, G. Soldavini, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, P. Verne, R. Foret, G. Chauchefoin, C. Crétet, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, I. Delaine, F. Dray, T. Druet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, P. Jaboviste, N. Jeannet, S. Kayi, I. Mangin, S. Marchand, J.M Sermier, J. Zasempa, S. Calinon, J.L Croiserat, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, C. Mathez, F. David, J. Regard, C. Francois, M. Boué, J.M Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann suppléé par J. Marty-Quinternet.

**Délégués absents ayant donné procuration :** P. Blanchet à J. Thurel, A. Albertini à M. Giniès, M. Berthaud à J.P Fichère, J.P Cuinet à J. Gruet, C. Demortier à C. Bourgeois-République, D. Germond à J.M Sermier, I. Girod à P. Jaboviste, P. Jobez à N. Jeannet, J.P Lefèvre à J.B Gagnoux, C. Nonnotte-Bouton à I. Mangin, P. Roche à S. Marchand, J.C Wambst à T. Druet, F. Macard à J.L Croiserat.

**Délégués absents non suppléés et non représentés :** G. Fumey, D. Michaud, J.C Lab, J.P Cuinet, J. Gruet, A. Hamdaoui, S. Hédin, J. Péchinot, E. Schlegel, I. Voutquenne, L. Bernier, J. Lombard, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot, E. Saget, G. Fernoux-Coutenet, V. Chevriaut, G. Coutrot, R. Curly, J. Lagnien.

### **GRAND DOLE**

**Communauté d'agglomération**

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

#### **Référence**

N°GD 137/18

#### **Objet**

Attribution de fonds de concours pour les communes de Champvans, Damparis et Gredisans

#### **Secrétaire de séance**

Pierre PONARD

#### **Rapporteur :**

Jean THUREL

Vu l'article L5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur l'attribution de fonds de concours,

Vu la délibération n° GD03/18 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en date du 22 février 2018 validant les orientations du Pacte Fiscal et Financier de Solidarité,

Vu la délibération n° GD27/18 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en date du 15 mars 2018 portant approbation du règlement de fonds de concours pour l'année 2018,

Vu le règlement des fonds de concours adopté par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole le 15 mars 2018,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, en date du 18 octobre 2018,

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur la signature d'une convention d'attribution de fonds de concours pour les communes et projets suivants :

Commune	Projet	Coût total HT du projet	Montant sollicité	% sollicité	Date de la délibération de la commune
CHAMPVANS	Mise en sécurité et en accessibilité de la rue de la gare et d'une allée du cimetière	29 798 €	10 000 €	34 %	25/09/2018
DAMPARIS	Mise en accessibilité de l'école et de la salle des fêtes	30 603 €	9 180 €	30 %	12/06/2018
GREDISANS	Aménagement de l'école primaire pour le confort et la sécurité des élèves	10 029 €	3 776 €	38 %	27/06/2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** aux communes de Champvans, Damparis et Gredisans les fonds de concours précités,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions d'attribution de fonds de concours correspondantes.

Fait à Tavaux,  
Le 15 novembre 2018  
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Trésorerie Principale
- Communes concernées

